

Remplacement d'un membre au comité de vérification

En remplacement de monsieur Perry Nadon, madame Mireille Ménard a été nommée membre du comité de vérification.

Réflexion sur les enjeux stratégiques pour l'Agence de santé et de services sociaux de Laval

Le conseil d'administration s'est doté d'un cadre de réflexion sur les deux principaux enjeux pour l'Agence découlant de l'adoption du projet de loi 83 que sont :

le transfert de la responsabilité de la programmation des services actuellement sous l'Agence vers le Centre de santé et de services sociaux de Laval;

la possibilité, à ces conditions, que les responsabilités de l'Agence soient exercées par le CSSS de Laval.

Répartition du budget de développement du personnel d'encadrement 2005-2006

Le ministère de la Santé et des Services sociaux a attribué, pour l'année budgétaire 2005-2006, un budget de développement du personnel d'encadrement. Le montant non récurrent destiné à la région de Laval pour la formation du personnel d'encadrement s'élève à 337 399 \$, soit 71 399 \$ de plus que l'an dernier.

Il a été décidé de répartir la somme non récurrente de 337 399 \$ en allouant aux établissements 70 % (236 179 \$) du budget au développement du personnel d'encadrement au prorata du nombre de cadres, et de réserver 30 % (101 220 \$) au régional pour la réalisation d'activités de formation.

Rapport du comité de vérification

Coût de système spécifique 2005-2006

Le 28 avril 2005, le ministère nous informait d'une allocation de 2 334 069 \$ à titre de coût de système spécifique. La répartition de cette allocation vise à compenser l'accroissement du coût des médicaments et des fournitures médicales enregistrées entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005. Pour ce faire, nous avons évalué l'écart entre le coût de ces dépenses au 31 mars 2005 avec celui indexé au 31 mars 2004, en tenant compte aussi des ajustements accordés en cours d'année pour les médicaments coûteux et le coût de système spécifique 2004-2005.

Il a donc été décidé de répartir un montant récurrent de 92 336 \$ entre les établissements qui enregistrent un manque à gagner au niveau des médicaments et des fournitures médicales au 31 mars 2005 par rapport au 31 mars 2004.

Accroissement de volume en dialyse et en oncologie ambulatoire

Un montant non récurrent de 708 028 \$ sera alloué au *Centre de santé et de services sociaux de Laval* afin de couvrir les coûts de médicaments reliés à l'accroissement de volume, notamment, en dialyse et en oncologie ambulatoire.

Dans les faits, la dépense de médicaments varie selon les diagnostics, la volumétrie de chaque clientèle et le lieu de prestation de soins (unités de soins ou clinique externe). La clientèle ambulatoire n'échappe pas à cette situation. Le niveau de soins augmente significativement pour cette clientèle et les médicaments sont de plus en plus coûteux. L'établissement observe une hausse de 18 % relativement aux traitements en dialyse, et le changement de certains protocoles amène une augmentation des coûts unitaires des traitements. Pour le volet de l'oncologie ambulatoire, l'établissement constate que pour un nombre de patients similaires l'an passé, la proportion de chaque diagnostic a varié, ce qui occasionne une hausse des coûts.

Mandats régionalisés 2005-2006 – équipements des établissements publics et d'un privé conventionné ayant un immeuble CHQ

Dans le cadre des mandats régionalisés sur les équipements des établissements publics et des établissements privés conventionnés ayant un immeuble Corporation d'hébergement du Québec (CHQ), un montant de 2 583 337 \$ a été accordé par le MSSS, soit 1 632 237 \$ pour les équipements et 951 100 \$ pour les dépenses capitalisables.

Ces sommes sont réparties comme suit selon les besoins exprimés par les établissements, et aussi en fonction des priorités établies, notamment en tenant compte de la vétusté de certains équipements :

Rubrique	Montant
Gros équipements	230 293 \$
Équipements médicaux spécialisés	672 973 \$
Équipements ordinaires et mobilier	544 341 \$
Dossiers patients électroniques	40 000 \$
Réserve - équipements	144 630 \$
Total	1 632 237 \$

Comme à chaque année, cette enveloppe permet aux établissements publics et privés conventionnés ayant un immeuble CHQ de la région de disposer d'un budget pour l'achat d'équipements ordinaires en fonction de leur besoin en maintien des actifs, et aussi de faire l'acquisition de nouveaux équipements médicaux spécialisés, ou de gros équipements.

Les montants prévus pour les dépenses ordinaires ont également été alloués aux établissements et seront versés sur réception de la liste des équipements achetés l'an dernier avec l'enveloppe similaire.

Enveloppe des dépenses capitalisables 2005-2006

Dans le cadre des dépenses capitalisables des établissements publics, une enveloppe de 951 100 \$ a été octroyée par le MSSS pour l'année 2005-2006, montant versé sur une base récurrente depuis l'année 1996-1997. Cette année, la répartition de cette dépense se fera ainsi :

Enveloppe des dépenses capitalisables 2005-2006

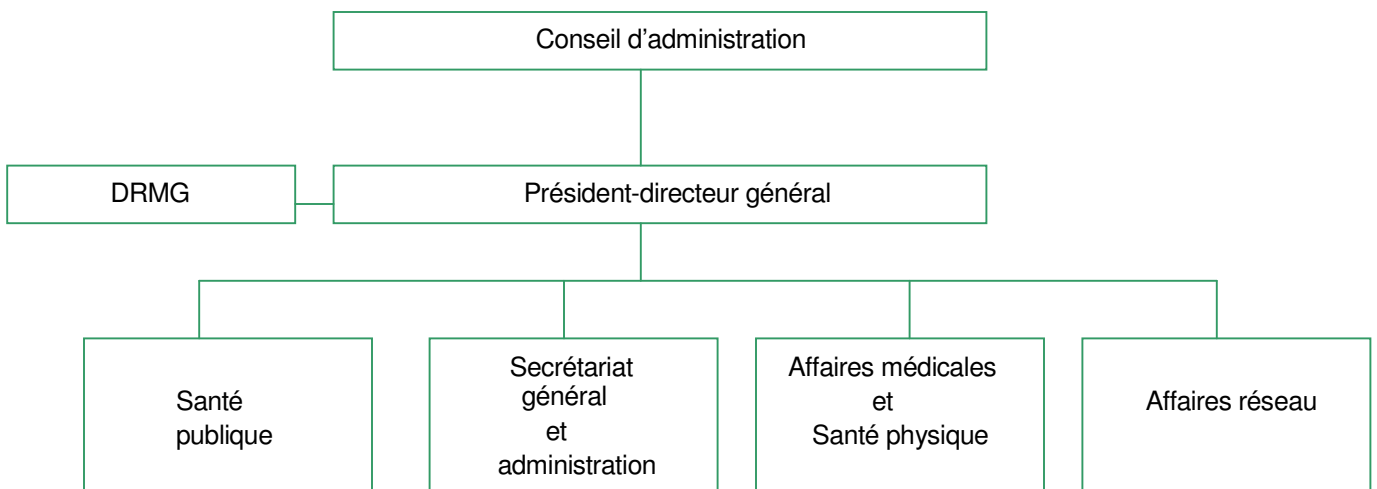
CSSSL - Cité de la Santé	252 386 \$
CSSSL - Cité de la Santé / Portail	187 500 \$
CSSSL - Ste-Rose	31 725 \$
CSSSL - Marigot	47 780 \$
CSSSL - Mille-Iles	15 824 \$
CSSSL - Laval	38 412 \$
CSSSL - Ruisseau-Papineau	85 523 \$
Total CSSSL	659 150 \$

Hôpital juif de réadaptation	53 405 \$
Centre jeunesse de Laval	183 254 \$
CRDI Normand-Laramée	55 291 \$
TOTAL :	951 100 \$

Les montants prévus pour chacun des établissements seront versés après réception de la liste des dépenses réalisées l’an dernier avec l’enveloppe accordée.

Organigramme de l’Agence de Laval

L’Agence a adopté lors d’une réunion spéciale le 17 octobre dernier, un nouvel organigramme administratif.



Les personnes qui assumeront la direction du Secrétariat général et administration ainsi que celle des Affaires réseau seront connues sous peu.

Prochaine rencontre :
Le lundi 12 décembre à 18 h 30
 Disponible sur le site de l'Agence : www.ssslaval.gouv.qc.ca